

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Philippe PLANCHARD, M. Luc PLANCHARD, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE

Absents excusés : M. Serge BULIN donne pouvoir à M. Damien GAILLETON
M. Julien BONETTI donne pouvoir à M. Cyrille MARLE
M. Philippe GRILLOT donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD

Absents : M. Loïc LAUBIER,
M. Pascal BIZOUARNE

Secrétaire de séance : M. Luc PLANCHARD

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 9 décembre 2022
- 2) Vote du Compte de Gestion 2022 - Commune
- 3) Vote du Compte Administratif 2022 - Commune
- 4) Affectation de résultat de fonctionnement 2022
- 5) Vote du Compte de Gestion 2022 - Assainissement
- 6) Vote du Compte Administratif 2022 - Assainissement
- 7) Demande subvention fonds vert pour changement de mode de chauffage – logement communal longfroid
- 8) Echange de parcelles C78 et C79 entre la commune et M.SEPTIER Mickaël
- 9) Modification des statuts de la Communauté de Communes les Bertranges – Mutualisation groupement de commandes
- 10) Questions diverses

Approbation du Procès Verbal du 9 décembre 2022

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal du 9 décembre 2022 et si des rectifications sont à apporter.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité le procès-verbal.

Délibération 2023-01 –Vote du Compte de Gestion 2022 – Commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 ont été réalisées par le comptable du Trésor et que le Compte de Gestion établi par ce dernier fait apparaître les résultats suivants :

en section d'investissement : un déficit global de 29.245,14 €

en section de fonctionnement : un excédent global de 699.721,29 €

Ces chiffres devant être en concordance avec le Compte Administratif 2022, et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal vote à l'Unanimité.

Délibération 2023-02 – Vote du Compte Administratif 2022 - Commune

Le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Bénédicte SURELLE, Première Adjointe, préside la séance.

Madame Bénédicte SURELLE expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

| Résultat 2022 | Investissement | Fonctionnement |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 191.402,70 | 625.998,23 |
| Recettes | 214.409,25 | 714.295,68 |
| Résultat de l'exercice | 23.006,55 | 88.297,45 |
| Report exercice N-1 au c/001 et 002 | -52251.69 | 611.423.84 |
| Résultat de clôture | -29.245,14 | 699.721,99 |

VOTE : POUR : 12 Voix

Délibération 2023-03 – Affectation du résultat de fonctionnement 2022

La clôture des résultats cumulés fait apparaître un besoin de financement de la section d'Investissement. Ce besoin doit être couvert par l'excédent de fonctionnement au compte 1068 sur l'exercice suivant. Ainsi, la somme de 53.705,14 € couvrira partiellement le besoin de financement au budget primitif 2023 en section d'investissement.

Le déficit de 29.245,14 € sera repris au compte 001 (dépenses) et l'excédent de 646.016,15 € sera affecté au compte 002 (recettes).

Délibération 2023-04 –Vote du Compte de Gestion 2022- Assainissement

Le compte de Gestion – Assainissement établi par le Comptable du Trésor devant être approuvé par le conseil municipal, M. le Maire donne lecture des résultats d'exécution qui lui ont été transmis, soit :

en section d'Investissement : un excédent global de 37.409,06 €

en section de Fonctionnement : un excédent global de 2.329,31 €

Ces chiffres devant être en concordance avec le Compte Administratif 2022 - Assainissement, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2022 – Assainissement.

Délibération 2023-05 – Vote du Compte Administratif 2022 - Assainissement

Le Maire quittant à nouveau la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Bénédicte SURELLE, Première Adjointe, se présente à nouveau pour présider la séance.

Madame Bénédicte SURELLE expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

| Résultat 2022 | Section d'Investissement | Section d'Exploitation |
|-------------------------------------|--------------------------|------------------------|
| Dépenses | 20.292,67 | 17.872,35 |
| Recettes | 7.435,86 | 18.800,63 |
| Résultat de l'exercice | -12.856,81 | 928,28 |
| Report exercice N-1 au c/001 et 002 | 50.265,87 | 1.401,03 |
| Résultat de clôture (sans RAR) | 37.409,06 | 2.329,31 |

VOTE : POUR : 12 Voix

Délibération 2023-06 –Demande de subvention fonds vert changement du mode de chauffage du logement communal – Longfroid

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'Etat peut venir en aide sous la forme d'une subvention nommée le Fond Vert et ainsi soutenir les projets de transition écologique des collectivités territoriales.

Le logement communal de Longfroid ayant un mode de chauffage au fuel, il s'avère opportun de changer celui-ci par une pompe à chaleur (air-eau).

Aussi la collectivité demande une aide à hauteur de 80 % dont le financement serait le suivant :

-Montant des travaux HT : 20.150,98 €

-Subvention fonds vert 80 % : 16.120,78 €

-Autofinancement : 4.030,20 €

Cette demande de subvention est établie auprès de la DDT.

Le conseil après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Délibération 2023-07 – Echange de parcelles C78 et C79 entre la commune et M. SEPTIER Mickaël

Monsieur le Maire explique que le projet de rénover le lavoir de Passy les Tours qui avait été retenu par le conseil municipal en date du 9 décembre dernier a entraîné un problème de parcelles lorsque la demande de DETR a été effectuée auprès de la Sous-Préfecture de Cosne-cours-sur-Loire. En effet, deux parcelles cadastrées C78 et C79 de valeur identique ont été inversées sur le cadastre il y a plusieurs années.

Après conseil auprès du notaire de la charité sur loire, il a été demandé à M. SEPTIER Mickaël propriétaire de la parcelle où se situe le lavoir cadastrée C79, si un échange de parcelles pourrait l'intéresser.

M. SEPTIER ayant donné son accord, il est demandé au conseil municipal de délibérer.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Les membres du conseil votent à l'unanimité.

Délibération 2023-08 – Modification des statuts de la Communauté de Communes les Bertranges – Mutualisation de groupement de commandes

M. le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes les Bertranges a délibéré en février 2023 pour changer ses statuts afin que soit confié éventuellement à l'EPCI la passation ou l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des communes, membres du groupement, à titre gratuit et par convention.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal délibère et décide d'approuver à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes les Bertranges.

Questions diverses

M. le Maire indique qu'un devis a été demandé auprès du SIEEEN pour le changement de l'éclairage public dont il s'occupe, en LED. Cette modification apporterait une économie financière d'environ 60%.

Le coût total de cette opération sur l'ensemble des hameaux s'élèverait à 368.184,00 € HT.

Une subvention serait accordée, ce qui ferait un reste à charge de : 123.728,00 € HT.

M. le Maire demande au conseil s'il serait opportun d'engager cette opération sur le budget primitif 2023, soit par tranche, soit pour la totalité.

L'ensemble du conseil souhaite qu'il y ait une équité pour tous les hameaux et préfère que ce projet soit exécuté sur la totalité.

M. GAILLETON aimerait savoir si le SIEEEN peut changer l'éclairage public par un système avec de petits panneaux solaires. M. le Maire se renseignera.

M. FONTAINE précise que des habitants dans la rue des traînes se plaignent toujours de la vitesse excessive des véhicules empruntant cette route.

M. FONTAINE signale qu'en passant par Villatte, les caniveaux n'étaient pas nettoyés. M. le Maire répond que les employés communaux ont fait le nécessaire il y a déjà plusieurs semaines.

Mme DE FIGUEIREDO et M. Philippe PLANCHARD informent l'ensemble du conseil que la participation communale pour les transports scolaires augmente pour 2023 de 0.02 € de plus par habitant, ce lissage effectué depuis 2 ans permet au SITS de la Charité d'avoir dorénavant un budget excédentaire.

Il a été demandé à Mme DE FIGUEIREDO si les buttes qui ont été faites sur le terrain de foot à Villatte seront embellies comme cela avait été annoncé.

M. le Maire répond que des fleurs en jachère seront semées prochainement.

La séance est levée à 19 h 50.

Le secrétaire de séance,
Luc PLANCHARD

Le Maire,
Alain BAUGET